

Formation

AVIRON

en contrat d'apprentissage

DEJEPS

Perfectionnement Sportif Aviron



CREPS

Auvergne-Rhône-Alpes
— Vichy



Objectifs de la formation et compétences associées

- Préparer les compétiteurs
- Encadrer les séances de perfectionnement au sol et en bateau
- Participer à l'organisation et au fonctionnement de la structure
- Conduire des actions de formation de cadres

Formation complémentaire

- Possibilité de préparer, en plus du DEJEPS, le permis BE (remorque)



Contrat d'apprentissage : un dispositif attractif

- Recruter un salarié motivé, opérationnel et formé à vos méthodes pour renforcer votre équipe et développer votre activité
- **Formation prise en charge** intégralement et automatiquement par l'OPCO AFDAS (pour les employeurs du secteur privé)
- **Rémunération de 661 € à 1 539 €** (suivant l'âge de l'apprenti ; de 18 à 29 ans)
- **Application de la réduction générale de cotisations sociales**
- **Aide Unique à l'Apprentissage de 8 000 €** (financée par l'Etat ; via l'ASP)
- Accompagnement à la prise de décision par le CFA : informations pratiques, simulation financière, établissement du contrat d'apprentissage et formalités administratives
- **Exemple coût employeur pour le recrutement d'un apprenti de 18 ans sur 21 mois : 15 156 €** de rémunération chargée, 8 000 € d'Aide Unique Apprentissage => **reste à charge de 7 156 €** sur 21 mois, soit un **coût mensuel de 341 €**



Demande d'informations et contacts

- Vous souhaitez connaître le coût réel de recrutement d'un apprenti sur votre structure ? Remplissez notre formulaire ! www.cfa-adasa.com/simulation-apprenti/ ou 04 73 30 23 65
- Pour toute information sur la formation, contactez Mme Ophélie SIMON, responsable des formations Aviron : ophelie.simon@creps-vichy.sports.gouv.fr ou 04 70 59 52 91